

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 24 septembre 2018



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : Mme FERRIERE
Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - Mme DILLENSEGER - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - Mme REVEL - Mme MARTIN-GENDRE - M. BERTHIER - Mme TOMASELLI - M. PIAN - M. DECOMBARD - Mme TROUWBORST - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - M. MARTIN - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICH I - Mme HILY - M. FAVERJON - M. BARD - M. BORDAT - M. DIOUF - Mme BLAYA - M. CONTESSE - M. HOUPERT - M. HELIE - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - Mme DESAUBLIAUX
Membres excusés : M. MEKHANTAR (pouvoir M. BORDAT) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. LOVICH I) - Mme CHARRET-GODARD (pouvoir Mme KOENDERS) - M. ROZOY (pouvoir M. DECOMBARD) - Mme FAVIER (pouvoir Mme AKPINAR-ISTIQUAM)
Membres absents : Mme OUTHIER - Mme MILLE - Mme VANDRIESSE - M. BICHOT - M. CHEVALIER - M. BONORON - M. CAVIN

OBJET DE LA DELIBERATION

Direction des Musées – Acquisitions d'œuvres – Demandes de subventions

M. Bard, au nom de la commission de la culture, de l'animation et de l'attractivité, expose :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Dijon a l'opportunité d'acquérir plusieurs œuvres venant compléter les collections du musée des Beaux-arts géré par la Direction des Musées, pour une somme totale de 38 500,00 €. Ces œuvres ont été présentées à la Commission scientifique inter-régionale d'acquisition de Bourgogne-Franche-Comté du 15 mai 2018 et ont reçu un avis favorable.

Il s'agit tout d'abord une peinture à l'huile sur toile peinte par Yan Pei Ming *Le petit livre rouge* datée de 1987 (dimensions 200 x 200 cm) pour un montant de 35 000,00 €.

Cette œuvre représente sous forme de détail le livre de propagande communiste devenu emblématique à la fois par sa couleur et son contenu, qui pourrait être vu comme un symbole des deux nations intrinsèquement liées à la vie du peintre : la Chine, son pays natal et la France son pays d'adoption.

L'artiste représente deux personnages assis autour d'une table : Jean-Claude Grosse et sa femme Michèle Marlien. Cette dernière partageait son atelier avec M. Ming lorsqu'ils étaient étudiants à l'École des Beaux-arts de Dijon. M. Grosse est également artiste et a longtemps travaillé pour les musées de Dijon.

À la fois par son sujet et son histoire, *Le petit livre rouge* est un tableau lié à l'histoire des musées de la Ville et apparaît comme une addition de choix pour les collections contemporaines du musée des Beaux-arts.

La Direction des Musées, pour le Musée des Beaux-arts, souhaite également faire l'acquisition d'un lot de deux dessins *Relevé du plafond de l'ancienne salle des États de Bourgogne à Dijon* et *Élévation d'une vasque de la salle des États*, œuvres de Philippe-Marie Chaperon (1823-1906) (dimensions H. 63 x L. 84 et H. 41,8 x L. 24,5 cm) proposés à la vente par un libraire pour un montant de 3 500,00 €

Le Musée des Beaux-arts possède un dessin pour un projet non retenu du plafond de la Salle des États dont l'attribution est incertaine. L'acquisition de ces deux dessins permettrait d'étudier davantage cette attribution. En outre, le musée conserve déjà une gouache signée de Philippe-Marie Chaperon.

L'acquisition de ces deux dessins constituerait pour le musée des Beaux-arts l'opportunité de compléter la connaissance que la Ville a de ces décors du XIX^{ème} siècle au sein du palais.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - Décider l'acquisition par la Ville de Dijon d'un tableau de Yan Pei-Ming *Le petit livre rouge* et de deux dessins de Philippe-Marie Chaperon *Relevé du plafond de l'ancienne salle des États de Bourgogne à Dijon* et *Élévation d'une vasque de la salle des États* au bénéfice du musée des Beaux-arts et autoriser leur inscription à l'inventaire réglementaire de ce musée ;

2 - Solliciter, au taux maximum, l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour l'acquisition et les restaurations de ces œuvres ;

3 - M'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ